



**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,  
de la Coopération et de l'Immigration**

**Procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2014**

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 18 septembre et 21 octobre 2014
2. 6664 Projet de loi portant approbation du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, le 10 décembre 2008  
- Rapporteur : Monsieur Marc Angel  
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Dossiers européens:  
  
- adoption de la liste des documents transmis entre le 8 et le 14 novembre 2014  
  
- documents COM qui sont dans la compétence de la commission  
  
COM(2014)507 Rapport de la Commission. Rapport annuel 2013 sur les relations entre la Commission européenne et les Parlements nationaux  
Rapporteur: M. Marc Angel  
  
COM(2014)506 Rapport annuel 2013 sur la subsidiarité et la proportionnalité  
Rapporteur: M. Marc Angel  
  
COM(2014)612 Rapport de la Commission. 31e rapport annuel sur le contrôle de l'application du droit de l'Union (2013)  
Rapporteur : M. Laurent Mosar
4. Divers

\*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. André Bauler (remplaçant de Mme Lydie Polfer), M. Gilles Baum (remplaçant de M. Gusty Graas), M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, M. Gilles Roth (remplaçant de M. Claude Wiseler), M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes

Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusés : M. Gusty Graas, Mme Lydie Polfer, M. Claude Wiseler

\*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

\*

**1. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 18 septembre et 21 octobre 2014**

Les projets de procès-verbaux sont adoptés.

**2. 6664 Projet de loi portant approbation du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, le 10 décembre 2008**

Le rapporteur présente brièvement le contenu de son projet de rapport. Le projet de loi avait été examiné en commission au cours de la réunion du 20 octobre 2014. Pour le contenu, il y a lieu de se référer au procès-verbal afférent. Le Conseil d'Etat constate dans son avis qu'il n'y a pas de dévolution de pouvoirs souverains au sens de l'article 49bis de la Constitution. Il propose notamment une nouvelle formulation de l'article 2 à laquelle la commission se rallie.

Après présentation, le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

**3. Dossiers européens:**

**- adoption de la liste des documents transmis entre le 8 et le 14 novembre 2014**

La liste des documents est adoptée.

**- documents COM qui sont dans la compétence de la commission**

**COM(2014)506 Rapport annuel 2013 sur la subsidiarité et la proportionnalité**

**Rapporteur: M. Marc Angel**

**COM(2014)507 Rapport de la Commission. Rapport annuel 2013 sur les relations entre la Commission européenne et les Parlements nationaux**

**Rapporteur: M. Marc Angel**

Le rapporteur présente brièvement le contenu des documents. Les Parlements nationaux ont émis en 2013 au total 88 avis motivés dans le cadre du contrôle du principe de la subsidiarité (+25% par rapport à 2012), portant sur 36 propositions législatives. La limite du « carton jaune » a été obtenu pour la proposition de la Commission européenne portant création d'un Parquet

européen<sup>1</sup> (13 avis motivés émis par les Parlements nationaux). Les propositions législatives ayant suscité le plus grand nombre d'avis motivés sont le projet de directive établissant un cadre pour la planification de l'espace maritime et la gestion intégrée des zones côtières<sup>2</sup> (9 avis motivés) et le projet de directive en matière de fabrication, de présentation et de vente de produits de tabac et de ses produits<sup>3</sup> (7 avis motivés). Les Parlements ayant émis le plus grand nombre d'avis sont le Riksdag suédois (9 avis motivés), le Bundesrat autrichien et le Seimas lituanien (6 avis motivés chacun).

La Chambre des Députés a émis, au cours de l'année 2013, six avis, dont deux avis motivés sur la subsidiarité. La diminution par rapport aux années précédentes s'explique par la dissolution de la Chambre des Députés en vue des élections anticipées.

Le Parlement européen a rédigé cinq rapports d'initiative législative de soutien fondés sur l'article 225 du TFUE ainsi que cinq rapports sur le « coût de la non-Europe ».

Le rapporteur fait remarquer que les statistiques annexées reprennent aussi les avis de certains Parlements nationaux constatant qu'ils ne voient pas de problème de subsidiarité. La plupart des Parlements nationaux n'ont pas recours à cette pratique.

Le rapporteur fait savoir que le document COM(2014)507 évoque les réunions interparlementaires. La Commission européenne constate que souvent, des discours préparés d'avance substituent l'échange de vues plus vivant.

**COM(2014)612 Rapport de la Commission. 31e rapport annuel sur le contrôle de l'application du droit de l'Union (2013)**  
**Rapporteur : M. Laurent Mosar**

Le rapporteur informe que le document présente l'état des lieux de la transposition des directives européennes dans les Etats membres. En ce qui concerne le nombre d'infractions, le Luxembourg figure 7<sup>e</sup> parmi les pays ayant le moindre taux. La Cour européenne de Justice a clôturé en 2013 un total de 731 procédures d'infraction, dont 52 arrêts sur la base de l'article 258. Seuls 31 arrêts étaient en faveur de la Commission européenne. Parmi ces 31 arrêts, les pays les plus concernés sont la France (8 arrêts), la Pologne (6 arrêts), l'Espagne (5 arrêts), l'Italie, l'Irlande et les Pays-Bas. Le Luxembourg n'est pas concerné.

Le Danemark, la Lettonie et Malte sont confrontés aux nombres de procédures d'infraction les moins élevés. La Grèce et la République tchèque ont fait de grands progrès en ce qui concerne la transposition de directives européennes. Le Luxembourg figure parmi les pays qui ont sensiblement amélioré leur résultat. Dans les derniers cinq ans, le nombre de procédures d'infraction a baissé de plus de 50% (de 2.900 à 1.300 au total).

La Commission européenne constate que de plus en plus de plaintes proviennent de citoyens. Il y a donc une certaine prise de conscience parmi la population en ce qui concerne le droit européen.

---

<sup>1</sup> COM(2013) 534

<sup>2</sup> COM(2013) 133

<sup>3</sup> COM(2012) 788

#### **4. Divers**

Le Président de la commission informe que les dossiers européens transmis à la commission et non encore traités seront regroupés par sujet et figureront sur l'ordre du jour des réunions à venir. Ainsi, les dossiers sur la coopération au développement et l'aide humanitaire seront traités lors de la réunion du 24 novembre, et le volet de l'immigration au cours du mois de décembre.

La représentation de la Commission européenne au Luxembourg a transmis un document sur la nouvelle composition de la Commission européenne. Par ailleurs, elle a informé que la personne de liaison pour le semestre européen (« european semester officer ») à Luxembourg est Mme Christine Mayer.

Il n'y aura pas de réunion de la commission le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Luxembourg, le 3 décembre 2014

La Secrétaire-administratrice,  
Rita Brors

Le Président,  
Marc Angel